



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 décembre 2021 à 18h

2021/109

Présents : Denis FEGNE, Gisèle VINCENT, Philippe SOULE-PERE, Jean TRILLE, Bruno CAZERES, Michel DUHAMEL, Stéphanie MARQUEZ, Alexandre ARRIZABALAGA, Jean-Christophe MADELAINE, Sébastien ABADIE, Sandrine TREBUCQ, Dominique GAYE, Serge ALMENDRO, Jean-Baptiste MARTINEZ. Arrivée au point relatif au télétravail : Régine TOSON, Bernard JOUCLA

Absents : Noémie DEUTSCH (procuration à Michel DUHAMEL), Hélène FRANCES (procuration à Sandrine TREBUCQ), Ingrid BOUTARFA (procuration à Serge ALMENDRO), Juliette SALANNE (procuration à Serge ALMENDRO), Laetitia CAZABAN (procuration à Jean-Christophe MADELAINE), Bernard LHOSEIN (procuration à Denis FEGNE), Caroline ECORCHON

Elue secrétaire de séance : Stéphanie MARQUEZ

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de la convocation : 15 décembre 2021

AUTORISATION POUR LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2021

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 1612-1,

Vu le budget principal 2021, et les délibérations modificatives,

Considérant qu'il est possible, avec l'autorisation du Conseil Municipal, jusqu'à l'adoption du budget d'engager, de régler des dépenses d'investissement en début d'année 2022, avant le vote du Budget Primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Ainsi informé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2022 dans la limite du quart du montant de la somme inscrite au budget de l'année précédente (2021), et à inscrire ces dépenses au BP 022 lors de son adoption, dans les conditions suivantes :

Dépenses	Crédits ouverts en 2021	Avances budgets 2022
Opération 45 - collégiale - chapitre 21	167.000,00	40.000,00
Opération 48 - voirie - chapitre 21	282.150,00	70.000,00
Opération 50 - matériel - chapitre 21	102.326,00	25.000,00
Opération 54 - bâtiments communaux – chap 23	139.500,00	37.000,00
Opération 56 - bois et forêts - chapitre 21	36.100,00	9.000,00
Opération 76 - groupe médical - chapitre 23	100.000,00	92.500,00
Opération 91 – Maison Rouède – chapitre 23	230.000,00	57.500,00
Opération 92 SDE – chapitre 20	126.003,00	31.500,00
Opération 94 – Jardins partagés – chapitre 23	2.000,00	500,00
Opération 95 la Poste – chapitre 23	30.000,00	0,00
Opération 96 – Restaurant scolaire – chapitre 23	1.000.000,00	250.000,00
Opération 97 – Tribunes du rugby – chapitre 23	120.000,00	30.000,00
Opération 98 – Rond-point du Pouey – chapitre 23	10.000,00	2.500,00
Opération 99 – Ecoquartier Le Pouey – chapitre 23	21.730,00	5.400,00
Opération 100 – Budget participatif – chapitre 23	5.000,00	1.250,00
Opération 101 – Salle Comet – chapitre 23	360.000,00	30.000,00
Opération 102 – City stade- Pump track – chapitre 23	70.000,00	17.500,00

L'assemblée délibérante

Extrait certifié conforme et exécutoire :

Compte tenu de la transmission

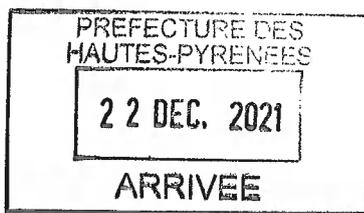
en Préfecture le.....

de la publication le.....

IBOS, le.....

Le Maire,

Denis FEGNE



Le Maire,

Denis FEGNE